

Réunion du conseil municipal de Rosières **Samedi 18 juin 2016**

Présents : GOUTEYRON Adrien (Maire)

Tous les conseillers municipaux en exercice sauf Laure Genin excusée.

Secrétaire de séance : ANGENIEUX Aline

Tirage des jurés d'assises :

Monique Tempère née Ribon, Benmatallah Mehdi Salim et Alain Audigier ont été tirés au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises au titre de l'année 2017.

Affaire Maurin :

Un accord avait été convenu entre la commune et Mr Maurin concernant une répartition des travaux du chemin de La vigne acheté par la mairie pour en faire un chemin public. Cela avait été validé en conseil municipal.

L'intéressé propose de nous racheter le nouveau chemin pour en faire un chemin privé.

Le conseil municipal a besoin de temps et d'une réflexion pour prendre une décision

Projet périmètre communauté agglomération du Puy :

Le SDCI a été arrêté le 22 mars 2016. Nous confirmons par une délibération notre entrée dans la communauté d'agglomération à compter du 01 / 01/ 2017.

Fusion de 7 syndicats des eaux :

Sept syndicats des eaux vont fusionner. Le conseil municipal prendra donc une délibération qui rappellera que la fusion envisagée ne doit pas entraîner une augmentation des tarifs. Si cela devait être le cas, il souhaite le maintien du Syndicat des Eaux de l'Emblavez.

Outil SIG et GMAO du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire:

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer à l'outil SIG (système d'information géographique) et GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) du Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute-Loire. Pour cette réalisation un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public de la commune doit être fait cette prestation sera partiellement financée par la commune à hauteur de 2,50 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public

Eclairage public quartier de l'Olme :

Il est décidé à l'unanimité le renouvellement de l'éclairage public du quartier de l'Olme pour un coût total de 10 121,60 € HT. La participation communale pour cette opération s'élève à 3 340,13€

Décisions modificatives :

Un changement d'imputation pour le paiement de l'éclairage public de la place de la gare au Syndicat Départemental d'énergie est nécessaire du compte 2041582 au compte 21534(les sommes sont prévues au BP 2016, le conseil donne son accord.

Centre de gestion 43 :

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'adhésion au groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics proposé par le centre de gestion 43

Ralentisseurs :

3 plateaux ralentisseurs vont être installés : un à l'entrée nord, un rue Villar San Costanzo avant l'école St Joseph et un dernier à l'entrée sud du bourg.

3 entreprises ont été consultées et c'est l'entreprise Eiffage qui a été retenue pour un coût total de 13 000 Euros HT.

Cette décision est soumise au vote : 12 voix pour - 2 abstentions

Convention OPAC :

Une sage femme (début juillet) ainsi que la Médecine du travail (septembre) viendront rejoindre l'équipe du Pôle Médical.

La commune loue donc un logement à l'OPAC pour les accueillir. Des petits travaux vont être réalisés et nous devons passer une convention pour acter cela.

La convention qui nous lie à l'OPAC est votée à l'unanimité.

Prix location tables et bancs :

22 tables et 44 bancs ont été achetés par la commune qui en est propriétaire.

Voici les prix de location fixés par le conseil municipal :

1 table et 2 bancs : 6 euros la journée, 10 euros le week-end et 20 euros la semaine.
Une caution de 200 euros sera demandée pour l'ensemble (1 table et 2 bancs), 500 euros pour l'ensemble de 5 , 1000 euros pour l'ensemble de 10, 1500 euros pour l'ensemble de 15 et 2000 euros pour l'ensemble de 20

La commune mettra ces tables et ces bancs à disposition des associations rosiéroises gratuitement en demandant toutefois une caution.

Nous limitons la location de ces tables et de ces bancs aux particuliers habitant la commune.

Admission en non-valeur et effacement d'une dette

Admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 1363,16 euros (cantine et ramassage scolaire) que nous ne pouvons recouvrer pour raison d'insolvabilité

-Effacement d'une dette de 462,33 euros (cantine) par décision de la commission de surendettement.

Le Cons

Ramassage scolaire de Rosières :

Le conseil municipal reconduit la participation des parents à hauteur de 5 euros par mois et par enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

Compte rendu enquête TAP :

Il ressort de cette enquête une insatisfaction en ce qui concerne la communication ,la sécurité et le relationnel de certains animateurs de l'ALSH.

Des bons retours concernant les intervenants extérieurs et une approbation majoritaire pour regrouper les TAPS sur ½ journée .Mais compte tenu du calendrier nous ne pourrons pas passer à la 1/2 journée cette année mais à la rentrée 2017.

Panneaux lentille verte du Puy :

Le conseil approuve à l'unanimité l'installation de 2 panneaux zone de la lentille verte du Puy à l'entrée et à la sortie du bourg pour un coût de 300 euros.

Jumelage :

Une réunion a eu lieu récemment pour reconstituer le comité.

La présidente est Josiane Debatisse et la secrétaire Carole Fluckiger.

Nous rappelons qu'une délégation italienne viendra nous rendre visite à l'occasion de la fête de la lentille.

Lettre de l'équipe bénévole de la bibliothèque aux élus :

Suite à la baisse de leur subvention, les bénévoles de la bibliothèque ont écrit au conseil pour rappeler le sens de leur engagement et les nombreuses missions de service public qu'ils portent depuis de nombreuses années.

Le conseil prend bonne note de leurs craintes et envisage d'anticiper les montants des subventions alloués aux associations par des réunions préparatoires et des critères clairs.

Achat Ravins de Corboeuf :

Un terrain appartenant à Pierre Gidon, surplombant les ravins est en vente.

Il est actuellement exploité par Jean Louis Cottier agriculteur.

La commune et l'agriculteur exploitant envisagent l'acquisition de cette parcelle. Le Maire devra donc prendre contact avec l'exploitant concerné.